

## **L'U2P suspend sa participation à la négociation**

L'U2P a décidé de suspendre sa participation à la négociation relative à l'assurance-chômage dans l'attente d'une clarification par le gouvernement de sa position sur les contrats courts.

En effet, le document de cadrage adressé aux partenaires sociaux leur demandait de se positionner sur cette problématique, sans pour autant imposer la solution.

C'est ainsi que les organisations patronales, considérant que le recours à un système de bonus-malus serait contreproductif en matière d'emploi, ont travaillé à l'élaboration de solutions alternatives qu'elles souhaitaient présenter à l'occasion de la réunion de négociation du 31 janvier.

Or, les dernières déclarations du Chef de l'Etat laissent à penser que le bonus-malus n'est pas négociable. Dans ce contexte l'U2P considère que la réunion paritaire du 31 janvier ne peut pas se tenir et demande au gouvernement de clarifier sa position.

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**N° 19.01.03**

28 janvier 2019

---

#### **Contacts presse**

##### **U2P**

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

---

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.